



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL

DU 28 MAI 2020

La CGT FIP 43 est représentée par Patrick Bation titulaire en CTL. A noter que dans cette période d'urgence sanitaire, la CGT FIP 43 demandait depuis longtemps la tenue d'un CTL en présentiel (Les Points d'Information Audio, PIA, bi-hebdomadaire avec la direction, étant pour le moins frustrants). La direction mi-Mai accède enfin à cette demande, mais limitant la convocation qu'aux titulaires. La CGT FIP 43 dénonce cette proposition et demande que chaque syndicat soit représenté par un nombre égal d'agent. FO demande la même chose et propose 2 représentants. Solidaires refuse et comble de joie la direction. Une fois encore solidaires ne fait pas preuve de solidarité, ce qui affaiblit grandement le rapport de force syndical.

C'est pourquoi la CGT FIP 43 propose aux autres organisations syndicales, avant l'ouverture de la séance, un **boycott** de cette première convocation, pour le motif que ce CTL est convoqué en mode restreint alors même que la direction avait tous les moyens, de trouver une autre salle permettant l'accueil d'un CTL en mode normal, salle Michel Record proposée par la CGT.

La CGT FIP 43 rappelle qu'il est inacceptable, par rapport au règlement, que les documents préparatoires ne soient adressés aux membres seulement 2 jours avant la réunion.

FO est d'accord avec le principe du boycott, **SOLIDAIRES précise qu'eux resteront**. Bravo la solidarité syndicale...sans parler de l'aspect rapport de force en défaveur des agents!!!

FO et la CGT devant la position du troisième syndicat **sont donc contraints de rester**, pour éviter un CTL où une seule organisation serait présente. Les agents du département méritent beaucoup mieux. D'autant que pendant la période de confinement et même après les OS départementales ont montré leurs vraies valeurs sur le terrain et pour cela la CGT FIP 43 a été incontournable....

Le CTL est donc ouvert par la lecture des déclarations liminaires de la CGT FIP 43 (en pièce jointe), de SOLIDAIRES et de FO.

La direction rappelle que dans ce **Plan de Reprise d'Activité (PRA)** sont soucis permanent est la santé des agents.... comme la CGT d'ailleurs !!

FO demande que suite au confinement, la direction prévoit un bilan sur le télétravail, cela s'avère indispensable.

La CGT rappelle, comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises, qu'il est inadmissible que les agents en télétravail puissent être contactés sur l'ensemble de la journée, et non seulement sur les plages fixes. **La directrice a, lors d'un PIA admis cette revendication forte de la CGT FIP 43** (Ne

contacter les agents en TT que pendant les plages fixes 2h le matin et 2h l'après midi), sauf accord préalable.

La CGT FIP 43 demande où on en est concernant la prime de 1 000 €. La direction affirme ne pas avoir d'information à ce jour. Il est précisé que nous sommes contre cette prime, mais comme elle existe, nous demandons des précisions. Notre revendication première c'est la revalorisation du point d'indice.

La direction précise que la mise en place des moyens de distanciation a été élaboré avec les chefs de services concernés, ainsi que la dotation en matériel de nettoyage.

Elle indique que l'accueil se poursuit pour l'instant sur RDV, mais que les box d'accueil seront munis de plexiglas, en prévision de leur futur réouverture.

La direction entend pour cela se préconiser aux instructions du Ministère de la santé.

Les agents qui sont en ASA ne peuvent reprendre sans l'accord de leur chef de service.

Les ASA garde d'enfant doivent être justifié par la production d'une attestation de l'établissement scolaire.

SOLIDAIRES demande si l'emploi du temps scolaire de l'enfant est suffisant. La direction donne son accord pour qu'il soit valable dans un 1^{er} temps mais que l'attestation sera à fournir.

Pour la CGTFIP43 et FO, une simple attestation de l'agent devrait suffire.

La direction a précisé à ses chefs de service de faire preuve d'une certaine souplesse sur les horaires (départ et retour hors des plages fixes) pour les agents qui pourraient avoir des obligations.

La mise en place de la trésorerie hospitalière ne se fera pas au 1^{er} septembre 2020 comme prévu, précise la direction. A noter que la CGT FIP 43 combat cette option prioritaire de notre directrice, depuis le début.

Sur les jours de congés retenus aux agents en ASA, la direction précise que les jours en report seront inclus dedans.

La CGT FIP43 note que certaines directions ont accordé de ne pas retenir de congés pour les agents présents au moins dix jours. La directrice dit ne pas être au courant et ne semble pas vouloir retenir cette idée.